
Classement de biens culturels mobiliers**A.Gt 23-11-2010****M.B. 08-02-2011**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé le tableau Le Mariage mystique de Sainte-Catherine de Micheline Wautier (hors encadrement) avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé comme ensemble l'album dit d'Arenberg de Lambert Lombard et entourage avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé comme ensemble l'album dit de Clérembault de Lambert Lombard et entourage avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé l'Annonciation et la Visitation dits Panneaux de Walcourt avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé la châsse-reliquaire de Saint-Maurice dans sa totalité avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé la Coupe Oranus dans sa totalité avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé le tableau Chez le Père Lathuile d'Edouard Manet (hors encadrement) avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.



Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé le tableau Argenteuil d'Edouard Manet (hors encadrement) avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé la Vierge dite des Avocats comprenant les statues de la Vierge et de l'Enfant ainsi que le socle, à l'exception des ornements ajoutés au XIXe siècle (les deux couronnes, le sceptre et la branche de lis) avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé les Fonts baptismaux dits de Notre-Dame en ce compris les dix boeufs avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé comme ensemble les 9 peintures dit de « la vente de Lucerne de 1939 » avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 2010, la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé la châsse de Sainte-Ode d'Amay dans sa totalité avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

